



*Officier du Corps du Génie Maritime  
Chef de Construction (1800).*

# L'UNIFORME DES INGÉNIEURS DES CONSTRUCTIONS NAVALES



*Sous-Ingénieur de 3<sup>e</sup> classe du Génie  
Maritime, vers 1830.*

## LE XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE



ous Louis XV les « maîtres de la hache », praticiens expérimentés et traditionnels, abandonnent peu à peu la routine familiale pour suivre les leçons d'abord de Bernoulli puis d'Euler et deviennent ainsi des Ingénieurs-Constructeurs de la Marine.

C'est l'Ordonnance du 25 mars 1765 qui, consacrant ce titre et leur hiérarchie, leur donne un uniforme. Uniforme fastueux qui rappelle celui des Intendants et s'inspire du costume chamarré des Officiers de Vaisseau.

Le Corps des Ingénieurs est à l'origine très réduit. Il se compose d'un Ingénieur-Constructeur en chef dans chacun des trois Ports de Brest, Toulon et Rochefort, d'une dizaine d'Ingénieurs ordinaires, d'une vingtaine de Sous-Ingénieurs et de quelques élèves. L'Ingénieur en chef est assimilé à un Capitaine de Vaisseau.

L'article 39 de l'Ordonnance de 1765 décrit ainsi l'uniforme : habit gris-de-fer foncé, doublé de serge écarlate, avec parements et collet de velours noir, drap et couleurs qui resteront jusqu'à nos jours les signes distinctifs du Corps des Ingénieurs. La veste et la culotte sont confectionnées en drap écarlate.

L'Ingénieur en chef se distingue par des boutonnières en fil d'or. Il en porte jusqu'à la poche, sur l'habit gris et sur la veste écarlate. Les poches elles-mêmes ainsi que les parements sont ornés de trois boutonnières en or. Enfin deux autres sont placées sur chaque côté des derrières de l'habit. Les autres Ingénieurs semblent n'avoir aucune broderie d'or. Tous portent le chapeau bordé d'or.

Pendant ce temps, le Grand Corps, lisez les Officiers de Vaisseau, sont revêtus de l'habit bleu. Et si vous compulsez les Ordonnances qui les concernent et en particulier la plus récente, celle de 1764, vous verrez qu'en réalité les Ingénieurs-Constructeurs n'ont été dotés, à la couleur près de l'habit, que du petit uniforme des Officiers de Vaisseau (1).

Quels boutons portaient les Ingénieurs en 1765 ? Grave question pour les uns, futile pour les autres. L'Ordonnance dit : ...boutons d'or du même dessin que ceux des Officiers d'Administration de la Marine; or ces derniers portent ceux des Officiers de Vaisseau. Seulement l'Ordonnance du 14 septembre 1764 concernant ces Officiers a omis d'indiquer le « dessin » de ces boutons, de sorte que nous ne sommes pas plus avancés.

Les quelques portraits de l'époque nous montrent des Ingénieurs avec des boutons d'or sans ancre et en général ornés d'un soleil.

L'article 39 précité se termine par ce dernier alinéa : « leur défend Sa Majesté de porter d'autres habits que l'uniforme ci-dessus lorsqu'ils seront dans ses ports ou à la mer; leur permet seulement de le porter pendant l'été en calemande ou camelot (2) des couleurs fixées ».

Vingt ans plus tard, Louis XVI leur accorde l'uniforme des Officiers de Vaisseau (3). Mais les couleurs distinctives subsistent : le collet et les parements sont toujours en velours noir. Cette fois l'habit est bleu doublé d'écarlate et les boutons sont timbrés d'une ancre. La veste et la culotte sont toujours en drap écarlate.

Les Ingénieurs en Chef sont divisés en Directeurs et Sous-Directeurs. Les premiers sont assimilés aux Capitaines de Vaisseau, les seconds aux Majors. Leur habit à la française est bordé de galons et de broderies d'or (3).

Les Ingénieurs portent l'épée mais il ne semble pas, et le règlement est muet sur ce point, qu'ils aient droit aux épaulettes.

La Révolution voit donc les Ingénieurs-Constructeurs vêtus comme les Officiers de Vaisseau de bleu, de

(1) Cf. NEPTUNIA N° 2. L'Uniforme des Officiers de Marine sous l'ancien régime.

(2) Draps légers.

(3) Cf. NEPTUNIA N° 2.

rouge et d'or et, comme pour ceux-ci, l'uniforme des Ingénieurs va faire l'objet de nombreux règlements qui tendront à en réduire le faste et les dorures.

Aussi bien un Décret de la Convention du 27 septembre 1793 supprime-t-il le Corps et la dénomination de l'Administration civile de la Marine, dont faisaient partie les Ingénieurs et leur donne-t-il un costume très simple : habit bleu sans revers, doublé de drap chamois, avec collet à la Saxe (rabattu) et poches en travers.

Les parements seuls sont en velours noir et les boutons dorés sont timbrés d'une ancre surmontée du bonnet de la Liberté. Pour le reste, veste, culotte et bas, les Ingénieurs peuvent s'habiller comme ils l'entendent. Mais ceci ne dure pas et cette même Convention, deux ans après environ, prend, le 3 Brumaire, an 4 (25 octobre 1795) un Décret qui règle les fonctions des employés de l'Administration des Ports et prescrit en particulier aux Ingénieurs l'uniforme ci-après : toujours le même habit bleu sans revers mais cette fois doublé de bleu. Le collet est rabattu, les parements sont en botte et ces deux accessoires du costume sont, bien entendu, confectionnés en velours noir. L'habit a ses poches en

travers avec trois boutons. Chose curieuse, les Ingénieurs continuent de porter la veste rouge, ancien régime, mais leur culotte cette fois est bleue. Les boutons sont dorés et ornés de la légende « Administration de la Marine ». Les broderies d'or ont fait leur apparition et permettent de distinguer les Ingénieurs entre eux. Les Directeurs en portent sur le collet, les parements et les poches; les Ingénieurs ordinaires en ont sur le collet et les parements; les Sous-Ingénieurs sur le collet seulement; quant aux élèves ils en sont totalement dépourvus.

## LE XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

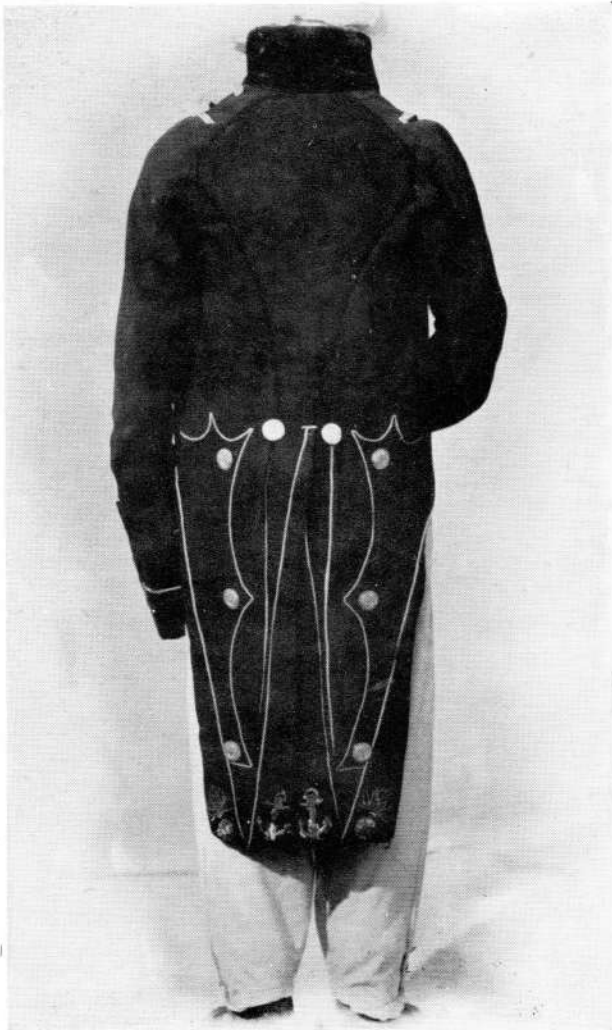
Et nous voici au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Le Consulat, le 7 Fructidor an 8 (25 août 1800) prend un Arrêté général relatif à l'uniforme de tous les Officiers de la Marine. Cette fois nos Ingénieurs-Constructeurs porteront pendant quelques années l'habit à revers classique des troupes du Premier Empire. Et, fait capital, les Ingénieurs prennent la dénomination d'Officiers du Corps du Génie Maritime.



*Sous-Ingénieur du Génie Maritime détaché dans une Direction forestière - 1830*

L'habit est confectionné en drap bleu avec collet, revers et parements de velours noir comme il se doit. La veste est toujours rouge et la culotte toujours bleue. Mais en été ces vêtements sont souvent en drap blanc et nous en avons ici un exemple dans le costume d'un Officier de l'époque, appartenant au Musée de la Marine, reproduit dans tous ses détails. Les boutons en cuivre doré portent une ancre. Le chapeau claque est orné de la cocarde nationale retenue par une ganse d'or et un petit bouton.

Bien que le règlement n'en parle pas, mais d'après les vêtements que nous avons pu voir, on peut penser que les habits étaient retroussés et que les retroussis étaient ornés d'une ancre et d'une grenade dorées. Les Officiers du Génie Maritime se distinguent entre eux par des broderies d'or qui sont encore cette fois en forme de boutonnières. L'Inspecteur, préluant ainsi à l'uniforme que porteront dès l'an 12 les Capitaines de Vaisseau (4), a deux boutonnières au collet, cinq sur les revers et trois sur chaque parement. Le Chef de construction a des boutonnières sur le collet seulement. Les Ingénieurs n'en portent pas. Quant aux Sous-Ingénieurs ils sont privés, on ne sait pourquoi, de revers. Enfin les élèves, obéissant à cette règle dégressive, voient leurs parements



Habit d'Officier du Génie Maritime - 1800

veufs de velours. Mais, et ceci est un fait remarquable, tous les Officiers du Génie Maritime portent les épaulettes du grade militaire qu'ils ont acquis à la mer. Ces épaulettes portent une ancre brodée sur le corps, comme celles des Officiers de Vaisseau.

Rappelons à ce sujet que ni les Inspecteurs ni les Chefs d'Administration et les Officiers de santé n'ont droit, à cette époque, aux épaulettes, et ce n'est pas là le moindre titre de gloire des Ingénieurs. Ces dispositions sont maintenues par le Décret Impérial du 7 Prairial an 12 (27 mai 1804).

Au Camp de Schönbrunn, le 17 mai 1809, Napoléon prend un Décret spécial pour déterminer l'uniforme des Officiers du Génie Maritime. Ceux-ci abandonnent les revers de 1800 (5) et portent dorénavant l'habit français en drap bleu national, doublé de même, boutonné sur la poitrine et dégagé sur les cuisses. Le collet de l'habit est rabattu, il est en velours noir comme les parements. La veste est en drap chamois et ceci rappelle la doublure de l'habit de 1793. La culotte est bleue, les boutons dorés portent pour la première fois officiellement la légende « Génie Maritime » et bien que le règlement n'en parle pas, ils sont timbrés d'une ancre. Le chapeau est uni avec ganse d'or.

Les grades sont distingués par une broderie (branche d'olivier) en or. L'Inspecteur général des Constructions Navales et les Chefs de Constructions ont ces broderies sur le collet, les parements, les poches et autour de l'habit.

Les Ingénieurs ordinaires les portent seulement sur le collet, les poches et les parements. Les Sous-Ingénieurs sur le collet et les parements, enfin les élèves sur le collet seulement.

Cet uniforme subsiste durant tout l'Empire et la Restauration et ce n'est que le 28 mars 1830 que Charles X, la veille de son départ en exil, prend une Ordonnance réorganisant le Corps royal du Génie Maritime et lui accordant un nouvel uniforme.

Cette fois l'Inspecteur Général a rang de Contre-Amiral et le Directeur des Constructions navales dans les ports se place après les Contre-Amiraux mais avant les Capitaines de Vaisseau. Il est l'égal hiérarchiquement du Commissaire Général et tout ceci a bien son importance.

L'uniforme des Officiers du Génie Maritime, qui rappelle celui des Officiers de Vaisseau (6) se compose d'un habillement de grande et de petite tenue qui se distinguent tout particulièrement l'une de l'autre par les retroussis écarlates de la première et les revers de la seconde. Mais citons le texte (art. 18) : « l'habillement grand uniforme sera composé d'un habit de drap bleu de roi (7), gilet et culotte en drap blanc; il sera porté avec un col blanc, les souliers à boucles et le chapeau à trois cornes. L'habit sera à retroussis en drap écarlate, il boutonnera droit sur la poitrine au moyen de neuf gros boutons uniformes; le collet et les parements seront

(4) Cf. NEPTUNIA N° 6. L'uniforme des Officiers de Marine sous le Premier Empire.

(5) Il semble bien que le port de l'épaulette soit supprimé; toutefois certains portraits ou dessins nous montrent des Officiers du Génie Maritime pourvus de cet ornement jusque vers 1815.

(6) Cf. NEPTUNIA N° 7. L'uniforme des Officiers de Marine sous la Restauration.

(7) Doublé d'écarlate certainement (bien que le règlement ne le précise pas) d'après la couleur des retroussis.

en velours noir; le collet sera montant, les parements ronds, ouverts en dessous et fermés par trois petits boutons uniformes ».

Les retroussis sont ornés d'une ancre couronnée dans laquelle est insérée une fleur de lys. Les boutons dorés portent une ancre câblée entourée de l'exergue « Corps Royal du Génie Maritime ». Les boucles des souliers et celles des jarrettières sont dorées. Enfin l'épée avec dragonne est du modèle en usage pour les Officiers du Corps Royal de la Marine.

Le chapeau de l'Inspecteur Général et celui des Directeurs des Constructions navales sont ornés de plumes noires frisées.

Le petit uniforme est tout bleu avec un habit qui croise sur la poitrine. Le collet montant et les parements sont toujours en velours noir. Pas de culotte mais un pantalon bleu. Les grades se distinguent dans tous les cas par des broderies d'or appliquées sur les habits. Pour ne citer que les extrêmes, l'Inspecteur Général en porte partout y compris la taille et les Sous-Ingénieurs de 3<sup>e</sup> classe n'ont plus qu'une broderie sur le collet; quant à l'élève, une simple baguette autour du collet et du parement fait largement son bonheur.

Louis-Philippe supprime la fleur de lys en 1831 et adopte en 1834 pour tous les Corps de la Marine un seul modèle de boutons à ancre. Il ne change rien à l'uniforme de Charles X, sauf toutefois en 1838 (Ordonnance du 2 mars) où la culotte blanche fait place au pantalon de même couleur, plus démocratique. Toutefois comme maintenant, les bureaux recopiaient les textes antérieurs pour en faire des règlements au goût du jour, mais parfois des employés inattentifs laissaient une phrase périmée et c'est ainsi, fait amusant, que l'Ordonnance de Louis-Philippe, dans son article 18, indique encore que la culotte sera portée « demi collante », bien que ce vêtement prescrit par Charles X soit remplacé, comme on l'a vu, par le pantalon.

La Deuxième République maintient (arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1848) l'uniforme de l'Inspecteur Général et des Directeurs mais leur enlève la doublure et les retroussis écarlates.

Par contre le nouveau régime modifie radicalement l'uniforme des Ingénieurs et ce nouveau costume durera plus d'un demi siècle. Les Officiers du Génie Maritime portent dorénavant en grande tenue et en petite tenue, comme les Officiers de Vaisseau (8), un habit bleu national croisé, un gilet bleu et un pantalon de même couleur avec bande d'or pour la grande tenue ou le pantalon blanc uni suivant les saisons. Le collet et les parements sont toujours en velours noir. L'habit croisant sur la poitrine est garni de chaque côté de neuf gros boutons uniformes à ancre, les pans sont à retroussis bleus ornés d'une ancre en or.

L'habillement comprend aussi une redingote bleue à collet rabattu qui croise sur la poitrine au moyen de cinq gros boutons dorés à ancre de chaque côté. Ce vêtement ne dépasse pas le genou.

Pour le service d'hiver ou le mauvais temps, les Ingénieurs portent un caban en drap bleu à manches et capuchon.

La coiffure de grande tenue est toujours le chapeau, celle de petite tenue est la casquette à ancre. L'épée est à poignée en écaille, pour les Inspecteurs Généraux et les Directeurs, en corne noire de buffle, pour les autres grades. Le ceinturon est maintenant bleu et or avec la grande tenue et en cuir noir pour la petite tenue.

Les grades sont distingués pour la première fois par des galons, comme actuellement, sur la casquette



et la redingote. Sur l'habit, des broderies, feuilles d'olivier et de laurier, différentes suivant les grades, sont placées au collet et aux parements.

Remarquons que si la Deuxième République a supprimé toutes les broderies des habits des Officiers de Vaisseau (9) elle les a, chose curieuse, maintenues pour les autres Corps de la Marine, mais il est vrai que ceux-ci n'ont pas droit au port de l'épaulette.

Le Décret du 17 avril 1850 déterminant l'uniforme des divers Corps de la Marine n'apporte aucune modification à cet habillement. Toutefois il est accompagné d'un album (10) donnant les diverses tenues des Officiers, dont nous avons reproduit la planche relative au Génie Maritime.

Napoléon III dans son important Décret du 29 janvier 1853 (titre III) décrit avec minutie l'habillement des Officiers du Génie Maritime. Il leur accorde une grande et une petite tenue semblables, à peu près, à celles de la Deuxième République. Le velours noir est toujours la couleur distinctive et les feuilles de laurier et d'olivier fournissent toujours le thème des broderies d'or.

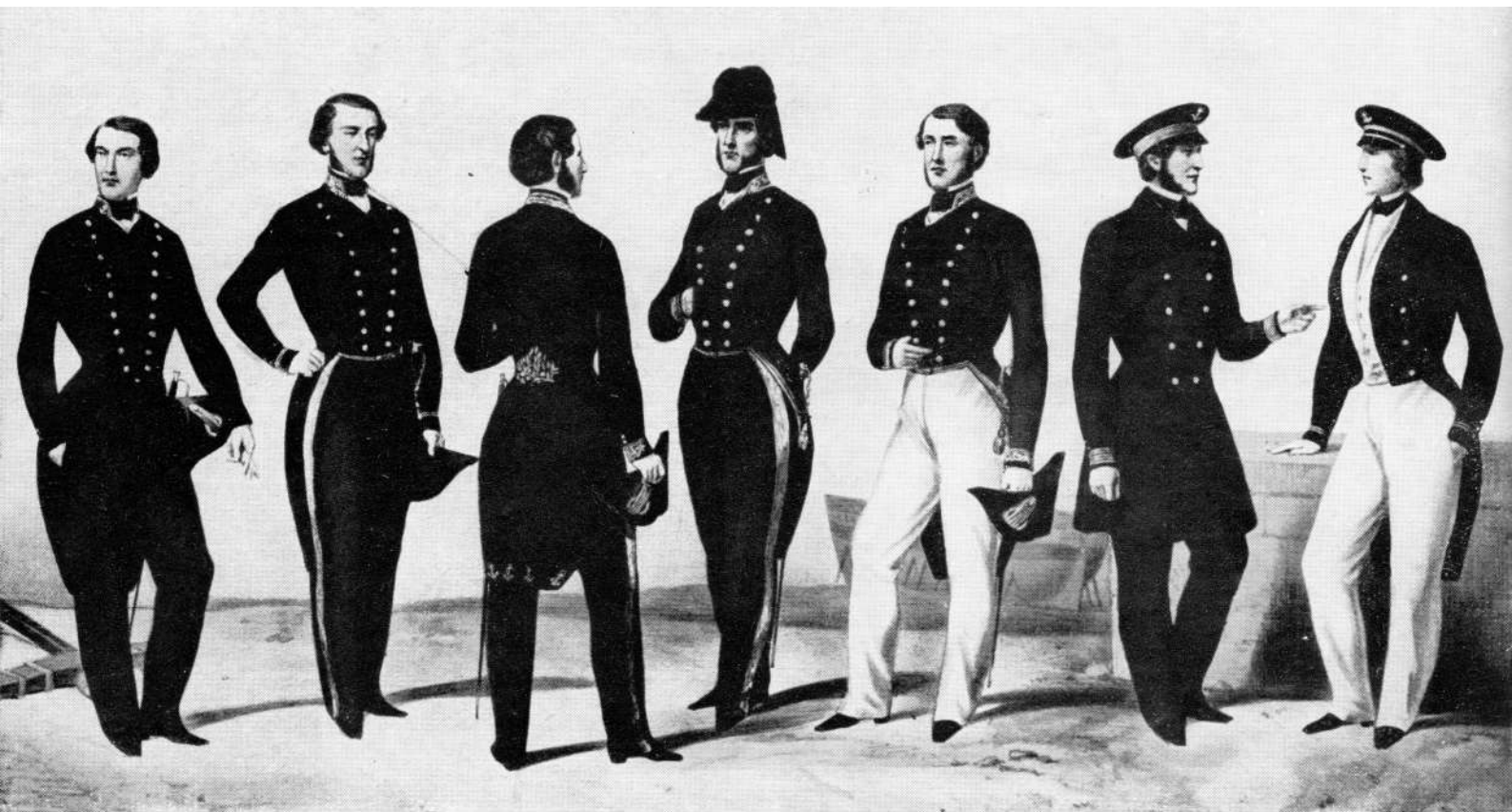
Un Décret du 5 décembre 1861 remplace les larges galons (11) de la casquette des Officiers Généraux par la broderie d'or qui subsiste encore actuellement.

(8) Cf. NEPTUNIA N° 8. L'uniforme des Officiers de Marine sous la Deuxième République.

(9) Cf. NEPTUNIA N° 8.

(10) Uniformes de la Marine Française (1850), par Aug. Bry.

(11) Cf. NEPTUNIA N° 9. L'uniforme des Officiers de Marine sous le Second Empire.



*Uniformes de la Marine française 1850 - Génie Maritime.*

L'uniforme des Officiers du Génie Maritime, comme celui des autres Corps évolue. La redingote est raccourcie et fermée au col par le Décret du 27 février 1876. Un Arrêté du 7 février 1873 a bien autorisé tous les Officiers à porter un veston en drap bleu à col ouvert et à deux rangées de boutons, mais un Décret du 8 août 1889 l'a supprimé et remplacé par un veston de même couleur en drap ou en flanelle, mais à une seule rangée de cinq boutons et à col fermé. Ce veston comporte comme l'ancien les insignes du grade.

Mais les Officiers des Corps assimilés se plaignent à juste titre que dans certaines cérémonies officielles ou à l'occasion du service, les Officiers de Vaisseau portent des épaulettes tandis qu'eux-mêmes sont dépourvus de tout ornement de ce genre sur leur redingote ou leur habit. Le Ministre fait droit à cette requête et le Décret du 25 février 1889 leur accorde des pattes d'épaules mobiles. Celles-ci sont encadrées d'une baguette d'or et une broderie d'or spéciale toujours à base de laurier et d'olivier sur fond de velours noir distingue le Corps du Génie Maritime des autres Corps. Le Décret du 3 janvier 1891 sur l'uniforme des Officiers confirme, pour ceux du Génie Maritime, la grande et la petite tenue précédentes.

#### LE XX<sup>e</sup> SIÈCLE

C'est le Décret du 13 mai 1902 qui supprime l'expression d'Officiers du Génie Maritime et donne à ces derniers le titre d'Ingénieurs, en leur accordant à nouveau l'épaulette mais sans modifier leur uniforme.

Une loi du 5 novembre 1909 crée un Corps d'Ingénieurs d'Artillerie Navale et un Décret du 14 mars 1910 leur accorde un uniforme semblable à celui des Ingénieurs du Génie Maritime. Toutefois, et comme maintenant, les broderies des Officiers Généraux sont différentes et celles de l'Artillerie Navale comportent des ancres avec des canons croisés.

L'habit de grande tenue, supprimé par Décret du 4 août 1903 est rétabli, pour quelques années par le Décret du 14 décembre 1912.

Puis c'est la période actuelle et les Ingénieurs du Génie Maritime et de l'Artillerie Navale réunis en un même Corps portent l'uniforme commun à toute la Marine mais caractérisé toutefois par le velours de couleur noire dont l'existence maintenant a tout près de deux siècles.

P. JULLIEN  
*de l'Académie de Marine*

